

SEPARATION DES CIRCUITS ELECTRIQUES

RESEAU ELECTRIQUE SEPARATIF

INTERET DE LA MESURE

La norme NF C 15-100 prévoit la séparation et la spécialisation des circuits électriques.

Il peut être très intéressant (à l'occasion de la mise aux normes ou même sur une installation ancienne) de procéder à la séparation des circuits des pièces inondables et des pièces non inondables. Ainsi, la coupure des pièces inondable peut être effectuée de manière préventive (sans attendre que l'eau atteigne le circuit) ou lors de la remise en état du bâtiment après sinistre. Ceci permet de rétablir l'électricité plus rapidement dans certaines zones hors de danger. De même, il peut être envisagé de séparer l'alimentation des points lumineux hauts et des prises basses (si les prises sont conservées basses). S'il n'existe pas de pièce hors d'eau, un petit nombre de prises électriques peuvent être posées en hauteur sur un circuit séparé, afin d'alimenter quelques éléments sensibles permettant le retour à la normale (chauffage d'appoint, frigo etc.) avant la remise en route totale de l'installation.

CHAMPS D'APPLICATION

Toutes les inondations, qu'elles soient rapides ou lentes, quelle que soit la hauteur d'eau.

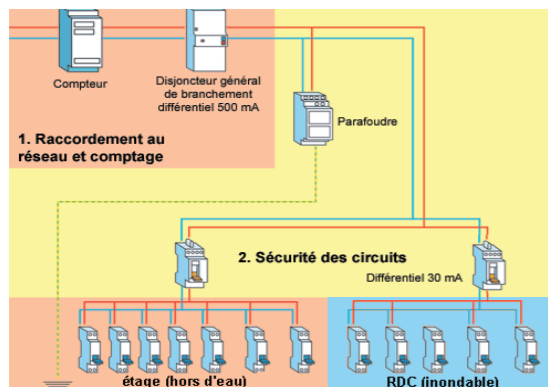
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Réseau électrique descendant.

Dispositif électrique différentiel haute sensibilité

Il est fortement recommandé en zone inondable que l'installation électrique soit conforme à la norme NF C15-100 applicable aux constructions neuves depuis 1991.

Un des principaux points nécessaires pour la sécurité des personnes est l'existence d'un dispositif différentiel haute sensibilité (30 mA) pour tous les circuits de prises de courant, tous les circuits de la salle de bains et toutes les sorties de fils en applique de cuisine. En zone inondable, ceci doit concerner au minimum tous les circuits de l'étage inondable. En effet, si par accident le courant n'a pas été coupé dès le début de l'inondation, les occupants de la maison encourent de graves dangers. Le dispositif peut être un disjoncteur différentiel, ou un interrupteur différentiel si des disjoncteurs divisionnaires sont présents en aval.



METTRE HORS D'EAU LE TABLEAU ELECTRIQUE

INTERET DE LA MESURE

Le tableau de répartition électrique est le centre névralgique de l'installation électrique domestique. Il distribue, contrôle et protège les différents circuits électriques qui alimentent chaque pièce. Il garantit également la sécurité des personnes et celle de toute l'installation. Il comprend des interrupteurs différentiels, disjoncteurs divisionnaires ou fusibles.

Pour faciliter la remise en route des équipements, il est important en zone inondable que ce tableau soit situé au-dessus (si possible 50 cm) des plus hautes eaux connues (PHEC).

Évite un éventuel remplacement.

Évite les dysfonctionnements comme les courts-circuits.

CONDITION DE MISE EN OEUVRE

Placez-les à 50 cm au-dessus du niveau de la ligne des plus hautes eaux connues, voire à l'étage.

Mesure permanente / Travaux lourds.

Mesure d'aménagement.

Mesure individuelle.

Nécessite intervention d'un professionnel.

LIMITE D'UTILISATION

Néant. Il faut cependant rappeler que les gestionnaires de réseaux couperont l'alimentation en électricité sur toute une zone, dès que la présence d'eau y sera signalée. Une habitation même non inondée peut donc se retrouver privée d'électricité.

CHAMPS D'APPLICATION

Toutes les inondations, qu'elles soient rapides ou lentes, quelle que soit la hauteur d'eau.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Réseau électrique descendant.

CRÉER UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE DESCENDANT

INTERET DE LA MESURE

Même coupé, le réseau électrique supporte très mal la présence d'eau, qui stagne dans les gaines et présente un risque à la remise en route.

Pour réduire ces risques et éviter de changer la totalité du réseau à chaque sinistre, il peut être envisagé de disposer le réseau en position haute, de manière à ce que la plupart des circuits courent en zone « hors d'eau » (plafond du RDC ou plancher de l'étage). Ainsi, après l'inondation, même si le niveau d'eau a atteint les prises et interrupteurs les plus bas, il suffit de démonter ceux-ci pour que l'eau s'évacue par le bas et favoriser ainsi leur séchage.

Ainsi, les prises et interrupteurs se trouvent hors d'eau de manière permanente et l'électricité peut être restaurée très rapidement après l'inondation (attention ! la ré-hausse des prises sans modification du circuit n'est pas suffisante).

CONDITION DE MISE EN OEUVRE

Les réseaux doivent descendre du plafond et des parties supérieures du logement.

Le raccordement aux réseaux publics doit donc être installés au niveau du plafond.

Mesure permanente / Travaux lourds.

Mesure d'aménagement.

Mesure individuelle ou collective pour les immeubles.

Nécessite intervention d'un professionnel.

LIMITE D'UTILISATION

Le câblage et le circuit ne doivent pas comporter de siphons.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Mettre hors d'eau le tableau électrique, rehausser les prises électriques au-dessus de la PHEC (valable pour les inondations fréquentes et de faible ampleur ; ne nécessite pas une modification importante du réseau électrique).

